



Echange de permis de conduire étranger

Par **elmian**, le **17/09/2019** à **10:34**

Bonjour,

Je suis ingénieur (j'ai fait mes études en France) d'origine marocaine, je dispose d'un titre séjour salarié et j'ai demandé il y a un mois ma demande d'échange de permis de conduire car ça va bientôt faire un an que j'ai changé de statut. J'ai plusieurs questions:

- 1) La demande d'échange de permis peut prendre beaucoup de temps. Est-ce que je peux conduire en France même si la date d'un an est dépassée? (sachant que j'ai déjà fait la demande) Est-ce que je peux conduire dans les autres pays européens même après 1 an?
- 2) J'aurais une attestation de dépôt de permis, et mon permis me sera retiré pour être envoyé à Nantes: Puis-je conduire avec l'attestation de dépôt sécurisée en Europe?
- 3) Finalement, est-ce que ma boîte peut me licencier à cause d'une impossibilité à conduire? sachant que je fais beaucoup de déplacements notamment en Europe.

Merci